

Sommaire

Check-up info

Les dossiers

L'URPS et vous

Regards

Vrai ou Faux

Le plus grand virus qui détruit votre capacité intellectuelle, c'est de ne pas croire en vous-même.

Marc-Yahve Theodore

Le mot de la présidente

Reconnaître l'investissement sans faille des infirmières depuis ce début d'année serait la juste récompense attendue par les IDEL. Reconnaître, c'est le dire et aussi le valoriser. Espérons qu'enfin notre rôle et nos compétences seront reconnus et valorisés.

Lors de cette période de turbulences, les projets ont pris beaucoup de retard. Nous nous sommes remis au travail pour qu'ils aboutissent et en particulier le projet passerelle ville-hôpital. L'échec n'est pas fatal, le succès n'est pas final, ensemble nous continuons.

Lucienne CLAUSTRÉS BONNET



Check-up info

7^{ème} Forum régional de l'infirmière libérale en PACA : Programme

8h : Accueil du public

9h : Ouverture du forum

9h30 : Conférence plénière "La e-santé dans l'exercice libéral"

Animée par *Sylvie Fontlupt*

- Intelligence artificielle et applications de santé
- Intelligence artificielle, aide au diagnostic et à la décision thérapeutique
Intervenants en attente de confirmation
- Gestion des données et normes de sécurité : peut-on utiliser les outils numériques en toute confiance ?
Gilles Braud, Co-fondateur de Medappcare "mieux vivre connecté"

10h45 : Pause au cœur des stands

11h15 : Reprise de la conférence plénière

Table ronde sur la place de l'IDEL en e-santé

- *Lucienne Claustres*, Présidente URPS infirmière PACA
- *Géraldine Cornet-Giquel*, Directrice des systèmes d'information ARS PACA
- *Gilles Braud*
- Intervenants de la conférence

Échanges avec la salle

Animation humoristique

- *Julien Strelzyk*

13h : Déjeuner et visite des stands

14h30 : Ateliers au choix

- Télémédecine : participation des IDEL à la PDSA dans le département 04
URPS infirmière PACA et les IDEL
- Les nouveaux outils en cancérologie
Réseau Régional de Cancérologie OncoPaca-Corse
- Douleurs thoraciques : évaluation et réactions
Dr Marion Boursier, Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille
- Ateliers des exposants :
 - Idomed
 - Mylan
 - Paymed
 - Societea

IN

OFF

17h15 : Clôture du forum

Préprogramme susceptible d'être modifié vu le contexte actuel et les contraintes d'impression. Consultez le programme à jour sur : www.forum-infirmiere-paca.fr

Infos pratiques

Vendredi 27 novembre 2020

Tarifs :

- 50€ avec déjeuner *
- 35€ sans déjeuner

Adresse :

- Palais des Congrès du Parc Chanot
Rond-point du Prado
13008 Marseille
- Parking Parc Chanot : 5€ la journée

* Uniquement sur réservation lors de votre inscription avant le 06/11/20

Nouveau :

Bénéficiez de navettes gratuites au départ de Nice, Cannes, Gap et Digne-les-Bains.

Inscrivez- VOUS

Renvoyez le coupon-réponse reçu par courrier ou rendez-vous sur :

www.forum-infirmiere-paca.fr





Check-up info

Télémédecine : les IDEL innovent dans les Alpes-de-Haute-Provence

Une expérimentation développée par l'URPS Infirmière PACA, en partenariat avec l'ARS et la Région Sud, a débuté le 1^{er} août 2020.

Pour réduire le recours aux urgences et aux services de secours, éviter des hospitalisations inutiles sur ce département présentant une faible densité médicale, les IDEL d'Annot et d'Entrevaux peuvent désormais intervenir sur les plages non pourvues par les médecins de la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA).

Sur appel du centre 15 et en lien continu avec le médecin régulateur du SAMU ou de la PDSA, elles se rendent au domicile des patients, munies de matériels de télémédecine et d'une station de biologie embarquée.

Elles sont amenées à effectuer **un bilan infirmier** et à **réaliser les protocoles décisionnels** prévus, voire à **réorienter le patient** si nécessaire.

L'innovation de ce projet réside dans la permanence des soins effectuée par des IDEL avec le **recours à la télémédecine** et à la **biologie extemporanée**, ainsi que dans la collaboration des principaux acteurs du territoire : IDEL, SAMU, SDIS 04, hôpital de Digne-les-Bains.

A son terme, l'expérimentation pourrait basculer dans le droit commun et donner lieu à de nouvelles cotations. Affaire à suivre...

Pour en savoir plus, rendez-vous à l'atelier dédié lors de notre 7^{ème} forum.

TerCovid : un outil non adapté aux IDEL

Cet outil développé par le Groupement Régional d'appui au développement de la e-santé « ieSS » est dédié à la téléconsultation et à la coordination ville/hôpital pour les patients COVID.

Présenté comme simple et sécurisé, gratuit pour les professionnels de santé, soutenu par l'Assurance Maladie et fortement préconisé par l'ARS, il n'a finalement été que très peu utilisé en ville et en particulier par les IDEL.

Sont en cause : la mise en place tardive de la version mobile, le peu de prescriptions médicales et l'impossibilité d'utiliser l'outil dans les zones où les réseaux sont défectueux. Mais surtout l'impossibilité pour les IDEL de se connecter ou de créer un dossier patient.

Peu de téléconsultations pour les infirmières libérales

Si le thème de notre forum, « la e-santé dans l'exercice libéral », était d'actualité en mars, il l'est encore davantage aujourd'hui.

La crise de la COVID aura eu au moins un impact positif sur notre système de santé, celui de stimuler la e-santé qui peinait à émerger en ville malgré les mesures déployées par les instances (cotations, référencement d'outils, ateliers dédiés aux professionnels, aide au financement de matériel...).

Pour exemple, l'Assurance Maladie a enregistré plus de 4 millions de téléconsultations en mai 2020 contre 25 000 en décembre 2019.

Mais si la téléconsultation médicale entre dans les mœurs, l'accompagnement par les IDEL se fait rare (20% des IDEL selon notre enquête, cf. les dossiers). Malgré les cotations disponibles depuis le 1^{er} janvier (TLS à 10€ au décours d'un soin, TLD à 12€ dans un lieu dédié, TLL à 15€ en dehors des soins), les infirmières libérales se déclarent peu sollicitées par les médecins.

Pourtant, sous réserve d'échange vidéo médecin/patient, tous les patients peuvent être concernés et remboursés, sans restriction de motif. L'essor des objets connectés ouvre d'ailleurs le champ des possibilités.

L'Assurance Maladie participe au financement de l'achat de matériel (175€/an + 350 pour le logiciel) et le Ministère de la Santé a établi une liste d'outils numériques respectant la législation de protection des données de santé.

A l'instar des IDEL des Alpes-de-Haute-Provence, emparons-nous de ces outils pour nous imposer dans les évolutions de notre système de soins !

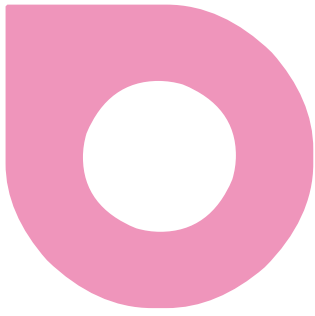
Rendez-vous à notre 7^{ème} forum pour en savoir plus.

Plus d'informations sur le site du Ministère de la Santé :

<https://bit.ly/3b0sKTg>

>>





Les dossiers

Votre URPS s'est mobilisée face à la crise sanitaire

Dès le début de l'épidémie, l'URPS infirmière PACA s'est rapprochée de l'ARS et s'est organisée en télétravail pour mener à bien ses missions. Plusieurs actions en ont découlé.

Vous avez été nombreuses à nous solliciter pour connaître les types d'organisation mis en place pour faire face au COVID : équipes et centres dédiés, dépistage, etc.

Nous avons recensé les IDEL volontaires de la région pour les prises en charge COVID (plus de 1000) et valorisé leurs actions.

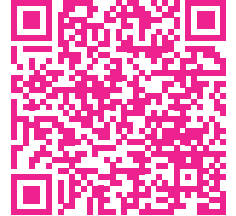
L'URPS infirmière PACA a également participé à l'organisation du renfort des IDEL dans les EHPAD et les services hospitaliers des régions PACA, Ile-de-France et Grand-Est.

Suite à toutes vos remontées concernant la pénurie de matériel de protection, nous avons réalisé un appel aux dons, et relayé les contacts des donateurs ayant répondu.

Dans la foulée, nous avons élaboré un questionnaire sur les difficultés que vous avez rencontrées sur le terrain pour les prises en charge COVID et vous avez été 1076 à y répondre. Très instructifs, les résultats (ci-dessous) ont fait l'objet d'une publication et ont été présentés aux instances sanitaires lors du bilan de gestion de la crise.

Ce bilan a mis en évidence des difficultés et débouche sur des propositions pour les infirmières afin d'améliorer notre système de santé en période de crise. Il a également permis de faire des propositions pour le Ségur de la Santé en partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre Infirmier PACA.

Nous remercions vivement toutes les infirmières s'étant mobilisées face à cette crise, dans la prise en charge des patients COVID comme dans la continuité des soins. Le partage de vos initiatives et difficultés nous a permis de continuer à vous représenter et vous défendre auprès des instances sanitaires.



Consulter le bilan de la crise Covid :

www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/bilan-crise-covid

>>

Résultats de l'enquête

Ce questionnaire concerne les difficultés des IDEL lors des prises en charge des patients COVID durant le confinement.

En l'absence de directives claires des instances sanitaires et malgré le manque de matériel de protection, les IDEL se sont rapidement adaptées et organisées de manière homogène : 40% ont pris en charge des patients COVID (en moyenne 2/IDEL) et pour répondre à cette spécificité, 38% d'entre elles ont opté pour la création d'équipes dédiées (130 recensées) et 40% pour une organisation spécifique de leur tournée.

Des initiatives ont émergé dans toute la région : appels à la solidarité pour les équipements de protection et redistribution, création de groupes de communication numérique pour faciliter et accélérer le partage d'informations, ou encore mise à disposition de locaux pour le stockage de matériel.

Des ruptures de parcours de soins ont été constatées par 67% des IDEL. Les causes les plus citées sont la volonté des patients eux-mêmes par peur de contamination, les rendez-vous annulés par les médecins, la non accessibilité de certains professionnels de santé...

Téléconsultations et dépistages sont logés à la même enseigne avec la participation d'environ 1 infirmière sur 5 seulement.

Enfin, la mobilisation face à l'épidémie a permis aux CPTS de conforter leur rôle : les missions d'information, d'orientation des prises en charge, et de récolte ou distribution de matériel de protection ont été soulignées.



Les dossiers

Questionnaire sur les difficultés des IDEL en période de confinement

Les réponses à ce questionnaire de l'URPS concernent uniquement la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020.

Nous remercions les 1076 infirmières ayant participé à cette enquête réalisée entre le 14 et le 26 mai 2020.



40% des IDEL ont pris en charge des patients **COVID** avérés ou suspectés

L'**activité a baissé** pendant le confinement pour **60%** des IDEL.



À l'inverse, **13%** ont subi une **hausse d'activité** lors de cette période.

1 IDEL sur 2 a travaillé sur ses jours de repos durant le confinement.



13% des infirmières libérales sont intervenues en **renfort en EHPAD, SSIAD ou structure hospitalière**.

Prise en charge des patients COVID



Le **manque de matériel de protection** a été un problème pour **70%** des IDEL.



Le **manque d'information** et de **liaison ville/hôpital** a été déploré par **1 IDEL sur 2**.



40% des IDEL ont rencontré des difficultés pour **organiser leur tournée** pendant cette période.

Non prise en charge de patients COVID

60% des IDEL n'ont **pas eu de demande de soins** de patients COVID.



1 infirmière sur 4 n'a pas pris en charge de patients positifs pour **ne pas contaminer sa patientèle**.



1 sur 6 déclare ne pas avoir pris en charge de patients COVID par **manque de matériel de protection**.

Retrouvez l'ensemble des résultats de l'enquête sur le site de l'URPS infirmière PACA :

www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/bilan-crise-covid



L'URPS et VOUS

Évènements indésirables graves associés aux soins

Résultats de la deuxième enquête en soins de ville.

Une première enquête avait été réalisée en avril 2019 sur les événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) en secteur ambulatoire, 372 infirmiers libéraux y avaient répondu.

La structure régionale d'appui à la qualité et à la sécurité des soins en région PACA (PASQUAL), à l'initiative de l'enquête, a souhaité l'approfondir.

Une deuxième enquête a donc été lancée en janvier 2020 et vous avez été 257 infirmiers libéraux à y répondre.

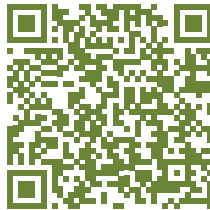
Cette deuxième session a permis d'identifier les situations, les patients et les pathologies les plus à risque d'EIGS.

Il apparaît ainsi que les risques les plus élevés sont liés aux :

- Circuit des médicaments,
- Patients âgés, dépendants ou isolés,
- Pathologies cardiaques.

Les principaux axes d'amélioration à travailler en soins de ville sont de :

- Anticiper les sorties d'hospitalisation et disposer du compte rendu de sortie,
- Pouvoir joindre un référent médical,
- Mieux signaler les cas de maltraitance.



Retrouvez l'intégralité des résultats de l'enquête :

www.urps-infirmiere-paca.fr/exercice-liberal/signaler-eigs/

Nouvelles parutions de l'URPS

Le guide de l'exercice libéral infirmier sera bientôt disponible : zonage, installation, démarches administratives, statuts, contrats... Vous y trouverez toutes les informations utiles à l'activité !

Notez qu'en travaillant sur la fiche « Violences conjugales », et suite à la maltraitance rencontrée par certaines infirmières notamment lors de la crise COVID-19, nous est apparue la nécessité de réaliser une fiche sur les violences faites aux IDEL.

Un groupe de travail s'y est donc attelé : définition, exemples, conduite à tenir et législation y seront traités. Nous ne manquerons pas de vous informer de sa parution.

Accéder aux documents de l'URPS :

www.urps-infirmiere-paca.fr



En souvenir de Noëlle Chabert

La disparition de Noëlle CHABERT, ce 22 avril 2020, a attristé l'URPS Infirmière dans notre région.

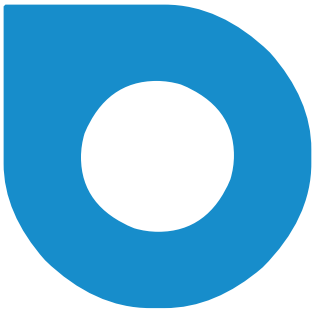
Femme de cœur et de caractère, infirmière anesthésiste de formation, elle a consacré de nombreuses années au syndicalisme. Elle a été Présidente de Convergence Infirmière.

Élue première Présidente de l'URPS Infirmière Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2011, elle représenta notre profession jusqu'à sa retraite fin 2015.

Elle a eu la lourde tâche de mettre en route une institution, aujourd'hui reconnue par les tutelles, dont l'une des missions est l'organisation de l'exercice libéral et la reconnaissance des infirmières libérales.

Nous garderons le souvenir d'une femme engagée et volontaire au service des infirmières.

A sa famille, nous présentons toutes nos condoléances



Les CPTS solidaires face à la COVID-19

Durant la crise sanitaire, les CPTS ont démontré que l'union fait la force !

Les CPTS ont joué un rôle déterminant dans l'évaluation et la coordination de la crise, ce qui a facilité le travail des infirmières et prouvé leur place incontournable.

Elles ont permis aux différents professionnels de santé de connaître le contour des champs de compétences de chaque profession, pour faciliter la coordination.

Les actions générales

Les CPTS déjà existantes se sont mobilisées et ont principalement orchestré leurs actions autour de 3 axes :

- La **diffusion d'informations** relatives à la COVID (affiches, lignes téléphoniques, mailings, sites internet...)
- L'**organisation de la prise en charge** des patients COVID (gestion des équipes dédiées, fiches de suivi...)
- La réception et la **redistribution des équipements de protection individuelle (EPI)** aux professionnels de santé libéraux (masques, surblouses, SHA...)

Petit Focus

La CPTS Actes-Santé, des 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, a été très active notamment dans la redistribution des équipements de protection individuelle.

Elle a organisé la coordination avec les équipes dédiées par la mise en place d'une ligne téléphonique, d'une adresse mail, de questionnaires spécifiques COVID et surtout par l'élaboration d'un processus partenarial de dépistage entre la CPTS, le laboratoire et l'IDEL.

De plus, elle a mis en place un logigramme de prélèvement nasopharyngé à domicile pour faciliter la pratique du dépistage.



Distribution d'EPI aux professionnels de santé par la CPTS Actes Santé, 09/04/20

La CPTS du Grand Avignon a aussi participé à l'effort collectif. Elle a établi un protocole de prise en charge des patients COVID entre le médecin généraliste, l'IDE de régulation et l'infirmière libérale COVID. Ce protocole facilite la prise en charge du patient, notamment par la création d'un dossier de soins spécifique.

La CPTS Littoral Sud, des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements de Marseille, a créé la cellule « Covid-lib » organisant la prise en charge et le suivi des patients pour lequel a été créé un dossier spécifique.

Le matériel de protection a été mutualisé et redistribué aux professionnels de santé locaux (infirmiers libéraux, médecins généralistes, kinésithérapeutes, laboratoires, centres de santé, services hospitaliers, EHPAD, etc).

La CPTS Vignes et Calanques, des alentours de Cassis et La Ciotat, qui n'est pas validée pour l'instant, a pris le parti de faire face à la situation de crise sanitaire en prenant des mesures pour mener des actions concrètes.

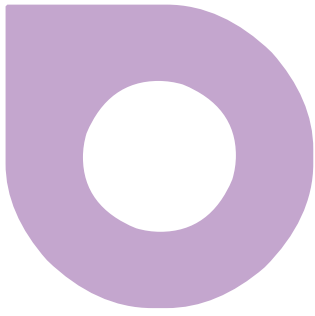
En accord avec les laboratoires et les professionnels de santé de son territoire d'intervention, la CPTS a mis en place une organisation territoriale de dépistage par la réalisation de prélèvements nasopharyngés sur un lieu dédié.



Plus d'informations sur le rôle des CPTS dans la crise :

www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/bilan-crise-covid

>>



Piqûre de rappel

vrai **ou** faux ?



L'adhésion à une structure pluri-professionnelle (ESP, CPTS, MSP) est obligatoire.

FAUX,

Ce n'est pas une obligation mais dès 2022, ne pas intégrer une organisation pluri-professionnelle ne vous autorisera plus à bénéficier de l'aide pérenne à la modernisation et à l'informatisation (pour rappel : 490€ par an). De surcroît l'adhésion donne droit à une prime de 100€ par an.

Je peux bénéficier d'une aide exceptionnelle COVID-19 par la CARPIMKO.

VRAI,

Cette aide sera versée aux infirmiers, conventionnés ou remplaçants, faisant la demande sur leur espace personnel du site de la CARPIMKO avant le 31 décembre 2020.

Son montant est de 500€ pour les conventionnés et 1000€ pour les remplaçants.

Mes cotisations URSSAF et CARPIMKO n'ayant pas été prélevées durant le confinement seront rattrapées.

VRAI,

Aucune pénalité ou majoration de retard ne sera appliquée. Cependant, toutes les cotisations seront échelonnées, consultez vos échéanciers.

Je peux avoir recours à une remplaçante intérimaire.

VRAI,

Pour vos remplacements, vous pouvez faire appel prioritairement à une IDEL conventionnée ou une infirmière titulaire d'une autorisation de remplacement. Vous avez néanmoins la possibilité de recourir à une infirmière salariée intérimaire.

agenda

10 octobre 2020

Journée mondiale de la santé mentale

12 octobre 2020

Journée mondiale des soins palliatifs

29 octobre 2020

Journée mondiale du psoriasis

Novembre 2020

Moi(s) sans tabac

2 au 15 novembre 2020

Semaines de la vaccination antigrippale par les IDEL

Région PACA

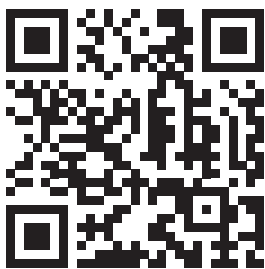
19 novembre 2020

EPU Récupération rapide après chirurgie Marseille

27 novembre 2020

Report du 7^e Forum de l'infirmière libérale en PACA

Marseille



Rejoignez-nous sur
notre site internet URPS
www.urps-infirmiere-paca.fr

Parution : 12 400 exemplaires

Directrice de la publication : Lucienne Claustres

Comité de rédaction : Danielle Babuska, Christophe Barcelo, Marc Bichel, Sylviane Bourdieu, Clara Castel, Lucienne Claustres, Jean-Luc Ferracci, Camille Girard, Jean-Louis Guidera, Catherine Kirnidis, Josiane Lauricella, Marianne Pache, François Poulain, Laurence Rousselet.

Conception / Création : agence atelierCo, www.atelier-co.com

Exécution graphique : Clara Castel

Impression : Caractere & SIRA imprimeurs

Ne pas jeter sur la voie publique.

URPS Infirmière PACA

Espace Valentine, Bât. A
1, montée de Saint Menet
13011 MARSEILLE
04 91 87 54 38

